



22/11/2025
**FABRIQUES d'ÉGLISE
MARCHES PUBLICS**
**par le cas des travaux de
peinture**

Orateurs

- Philippe LAMALLE**, Directeur Service de tutelle sur les Fabriques d'église Evêché de Liège
- Thibaut ROBLAIN et José VETRO**, Collaborateurs Service patrimoine Evêché de Liège
- André PELLENS**, Architecte-Patrimoine et Fabricien



Rappel : missions légales et compétences

- Institution publique : nombreuses conséquences, dont loi sur les marchés publics
- Mission spécifique limité par la loi à la gestion du temporel du culte
- Pas d'autres missions : elle ne peut pas s'occuper ou motiver ses décisions sur d'autres aspects : pastorale, social, enseignement, jeunesse, vie associative,
- Organisation de l'Eglise Catholique : dépend des décisions de l'Autorité Ecclésiastique : évêque = Décret épiscopal sur le patrimoine

Fabriques d'église

Décret épiscopal en matière de patrimoine mobilier



ORDONNANCE ÉPISCOPALE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MOBILIER

Via la suppression de l'Article 100 du 10 juillet 1918 par le Décret du 10 mars 2014 de la République belge relatif à la fabrique des églises et autres établissements chargés de la gestion du temporel du culte.

Compte tenu que les dispositions de l'Ordre royal susmentionné ont été reprises dans le Décret du 10 mars 2014 de la Communauté germanophone relative à la fabrique d'église, il convient de rappeler l'application de l'obligation de percevoir en son nom concernant les objets mobiliers du culte et les biens culturels d'entretien.

Conduisant la nécessité de régulariser des acquisitions, donations, pour la protection du patrimoine mobilier mobilier.

Il est donc nécessaire de prévoir une réglementation qui permette d'assurer la protection du patrimoine mobilier mobilier.

En accord avec mes collègues dans l'épiscopat belge et dans le diocèse de Liège.

Les fabricaux érigés doivent assurer sa maintenance et l'entretien du mobilier religieux dont elles sont dépositaires ou préposées au dépôt.

Le mobilier religieux constitue un tout unique non divisible au culte et à l'ambiance des lieux de culte.

Le mobilier religieux comprend tous les objets qui servent au culte : autels, chandeliers, statues, sculptures, tableaux, peintures, fresques, vitraux, orgues, chandeliers, tabernacles, pierres tombales, etc. Il n'est pas limitatif.

Les fabricaux érigés doivent assurer la maintenance et l'entretien du mobilier religieux dont elles sont dépositaires ou préposées au dépôt.

Toute modification d'ordonnance en C des lieux de culte doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du Evêque diocésain ou du Vicaire épiscopal.

Le mobilier religieux doit rester dans le dépôt dans des conditions de sécurité appropriées.

Fait à Liège, le 11 novembre 2016 en la Vérité de Saint-Martin de Tours, évêque

Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Jean-Luc Oury, chanoine

Ce présent décret sera notifié aux fabricaux et aux diocèses sur le fonds du décret le 1^{er} décembre 2016 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Fabriques d'église et Marchés publics

- Toute opération : Travaux – Fourniture – Service est soumise aux règles des marchés publics (MP).
- La procédure dépend de seuils imposés.
- Ne pas confondre, car exigences cumulatives =
 - 1. loi MP => Respect des seuils de procédure
 - 2. tutelle générale => transmission obligatoire au Gouverneur (avis Evêché)

Fabriques d'église et Marchés publics

Montant du marché (HTVA) A partir du 01/01/2024		Mode de passation	Procédure à appliquer
< 30.000 €	Travaux, fournitures et services	Procédure négociée sans publication préalable Marché conclu par simple facture acceptée	3 demandes de prix par email ou trois consultations de sites internet ou de brochures suffisent
> 30.000 € et < 143.000 €	Travaux, fournitures et services	Procédure négociée sans publication préalable PNSPP	La FE choisit à qui demander une offre (au moins 3) Cahier spécial des charges obligatoire
> 143.000 € et < 750.000 €	Travaux uniquement	Procédure négociée avec publication préalable PNPP Procédure concurrentielle*	Cahier spécial des charges obligatoire Et Publication de l'appel d'offre ouvert à tout opérateur économique
> 750.000 € et < 5.538.000 €	>143.000 € et < 221.000 € Fournitures et services	Procédure avec publication belge	Cahier spécial des charges Publication de l'appel d'offre Pas de négociation possible
> 5.538.000 €	> 221.000 € Fournitures et services	Procédure avec publication belge et européenne	Cahier spécial des charges Publication belge Publication européenne en plus

Fabriques d'église et Marchés publics

- Marchés de « petits montants » < 30.000 euros :
 - Procédure simplifiée : « par facture acceptée »
 - De bonne gestion : garder les preuves des recherches, consulter trois opérateurs (pas obligé d'attendre 3 offres)
- Marchés pour l'extraordinaire avec dotation communale :
 - Attention aux exigences de la commune pour libérer les fonds :
 - Contrôle de la procédure et exigences supplémentaires

Fabriques d'église et Marchés publics

Conseils supplémentaires :

- Marchés pour des bâtiments classés
- Contrôle par l'AWAP de l'application des règles de marchés publics avant de libérer les subsides.
- Recours à un architecte :
 - Marché de service, lui-même soumis à MP
 - Choisir un architecte avec expérience des MP
- Attribution à un « proche » :
 - Attention aux règles de « conflit d'intérêt »

Fabriques d'église et Marchés publics

- Un marché public, même de faible montant, c'est ...
 - Définir ses besoins : Avec ou sans « cahier des charges » mais les écrire, les acter (délibération Conseil de Fabrique), les communiquer,...
 - Déterminer le(s) critère(s) de choix : prix, qualité, et savoir comment les valoriser,...
 - Respecter l'égalité, même en procédure négociée : écrire en même temps à tous les candidats, poser les mêmes questions dans la négociation, fixer le même délai,...
 - Attribuer le marché (délibération Bureau des Marguilliers) en justifiant son choix sur base de critères objectifs prédéfinis,

Tutelle générale d'annulation : Autorité de tutelle = Gouverneur avec Avis Eveché

1) Délibérations obligatoirement transmissibles :

➤ L'attribution des Marchés publics de travaux, fournitures et services et leurs avenants si montant > certains seuils :

HTVA	Adj. ouverte/appel d'offres ouvert	Adj. Restreinte/Appel d'offres restreint/PNAP	PNSP
Travaux	300.000 €	150.000 €	75.000 €
Fournitures et Services	250.000 €	75.000 €	40.000 €

2) Les autres délibérations (hors TGO ou TS)

- à l'initiative du Gouverneur
- sur recours du collège communal

En effet, obligation de transmettre la liste des actes ayant un impact financier et non repris au budget, au collège communal qui peut introduire un recours auprès du Gouverneur.



Textes légaux applicables

- Loi sur les marchés publics 17/06/2016
- Tutelle : CDLD article L3161-4
- Mise à jour des seuils ! Exemple : décret wallon 06/10/2022
- Applicables aussi pour les fabriques déchues

Cas vécus

Recours FE Strée – Modave
Voir Presse



L'aspect « numérique »

- Plateforme eProcurement BOSA
- BCE coordonnées à jour (siège social, fonctions,...)
- Adresse générique officielle
« fe001st....@diocesedeliege.be »
- Mercurius, Peppol
- Vérifications factures : Obligation de retenues !!
- Agrément et classe



Les marchés publics - BOSA

1. Introduction

Le Service Public Fédéral Stratégie et Appui (BOSA) est le pouvoir public fédéral compétent en matière IT, RH, gestion de l'organisation, politique d'intégrité et marchés publics

Le e-procurement est la plateforme unique et obligatoire en Belgique mise en place par BOSA pour gérer les marchés publics de manière électronique : publication, soumission d'offres, évaluation, adjudication, etc.

Depuis le 4 septembre 2023, une nouvelle version de la plateforme e-Procurement a été lancée.

En matière de marchés publics, BOSA conseille et soutient les administrations dans la passation et l'exécution de leurs marchés publics

Les marchés publics - BOSA

2. Fonctionnement de la plateforme e-Procurement

Qui peut utiliser la plateforme ?

- Acheteurs publics : administrations, pouvoirs adjudicateurs (fédéraux, régionaux, locaux)
- Entreprises/fournisseurs : toute société intéressée par des marchés publics en Belgique peut s'inscrire



Les marchés publics - BOSA

Quand faut-il utiliser e-procurement ?

Depuis le 1^{er} septembre 2023, l'utilisation de la plateforme est obligatoire pour les procédures négociées sans publication préalable sous les seuils européens.

Cela signifie concrètement que TOUS les marchés, sauf ceux de faibles montants (montant estimé inférieur à 30.000 € HTVA), doivent passer par la plateforme E-procurement.



Les marchés publics - BOSA

3. Inscription en tant que nouvel utilisateur

- Une fabrique d'église doit créer un compte personnel, en tant que pouvoir adjudicateur, avec son adresse e-mail générique.



- Attention : cette inscription (avec contrôle d'identité) ne peut être réalisée que par les représentants de la fabrique inscrits à la BCE.



Les marchés publics - BOSA

4. Passer un marché en plusieurs étapes

L'architecte ou la commune vous aide à réaliser les procédures.

- Concevoir un marché : Définir le besoin - Prospecter - Choisir la procédure - Rédiger le document de marché
- Lancer un marché : Faire valider le marché - Publier/Inviter à soumissionner
- Analyser les offres : Vérifier la régularité des offres - Evaluation des offres régulières au regard des critères d'attribution - Déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse
- Attribuer un marché : Motiver les décisions - Faire valider les décisions - Informer et notifier les décisions



Les marchés publics - BOSA

5. Coordonnées utiles

<https://www.publicprocurement.be/>

Pour toute aide éventuelle, n'hésitez pas à contacter le Helpdesk :

02/740 80 00

Tous les jours ouvrables : 8h30-12h00 et 13h15-16h30

L'équipe du Service Fabriques d'Eglise au complet

Par ordre d'arrivée dans le service :

Philippe LAMALLE, Directeur du Service
Anouk STEVENS
Vincent PALMIERI
Paul BIQUET
Et Cécile RAKOCZI



ASBL : Vincent PALMIERI

Numéro général : 04 223 42 12
Adresse courriel générique : service.fabriques@evechedeliege.be

rue de l'Évêché 25 à 4000 Liège



LES MISSIONS DU SERVICE PATRIMOINE DU DIOCÈSE DE LIÈGE

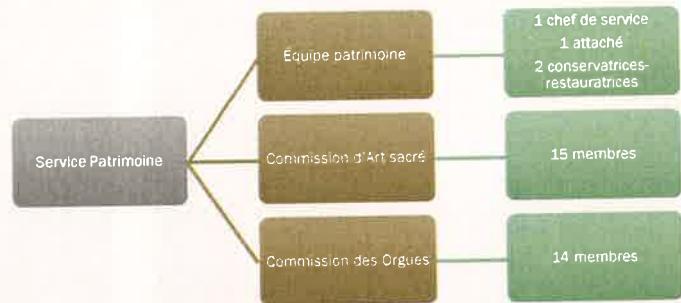
Formation fabriques d'église
Liège, 22 novembre 2025



Le service Patrimoine, qui sommes-nous?

Missions de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine religieux (immobilier et mobilier) des églises paroissiales sur le territoire du diocèse

- Actes de conservation préventive
- Préconisations de traitement et estimatifs
- Gestion de collections en péril
- Constats d'état et expertises de biens culturels
- Conseils pour les inventaires
- Conseils pour la conservation, la sécurisation et la valorisation de œuvres



Nos partenaires



Un mot sur les inventaires

- Obligation tant épiscopale que légale ([Décret portant protection du patrimoine culturel mobilier du 17 mars 2022](#)) = 5 ans pour faire l'inventaire informatisé
- Permet de connaître l'état des œuvres gérées par la fabrique, parfois d'en retrouver
- Possibilité de déléguer l'inventaire sous format payant, au CIPAR
- Point de départ pour la valorisation, la sécurisation, pour les assurances, lors de sinistre
- Prérequis si fusion ou désaffection au culte

Les actions du service Patrimoine après les inondations

© Maura Moriaux



Conservation préventive de textiles

Coordination des acteurs, mutualisation des moyens, facilitation de démarches et solutions innovantes.

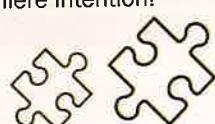
Conservation préventive

= ensemble des mesures, des actions et des études qui permettent de prévenir ou limiter la détérioration d'un bien culturel et augmenter son espérance de vie (en bonne santé!)

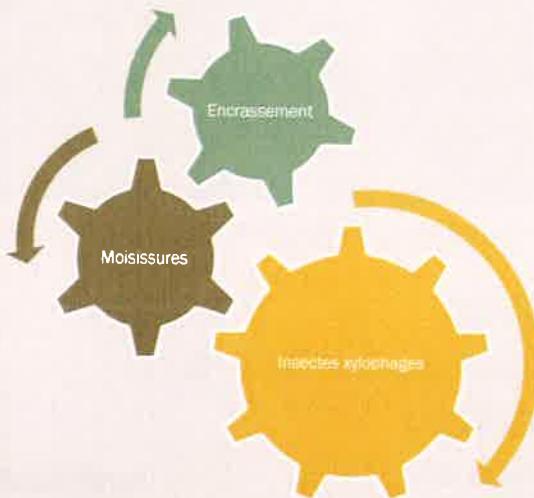
Comment éviter, détecter, signaler et traiter les dommages causés par les 10 agents de détérioration

(Institut Canadien de Conservation)

- Incendie
- Eau: matières hygroscopiques
- Forces physiques: impact, choc, abrasion, etc.
- Ravageurs: moisissures, insectes, rongeurs, etc.
- Lumière: IR et UV
- Polluants: alluvions, hydrocarbures, solvants, produits ménagers inadéquats en première intention!
- Humidité relative inadéquate *Variations hygrométriques extrêmes entre l'été 2021 et l'été 2022*
- Températures inadéquates: températures basses conseillées, le problème vient des variations trop rapides! (*Lien HR et T°*)
- Dissociation: disparition, mauvais tri, élimination accidentelle ou non, etc.
- Vols et vandalisme: lieux moins surveillés, portes et fenêtres laissées ouvertes



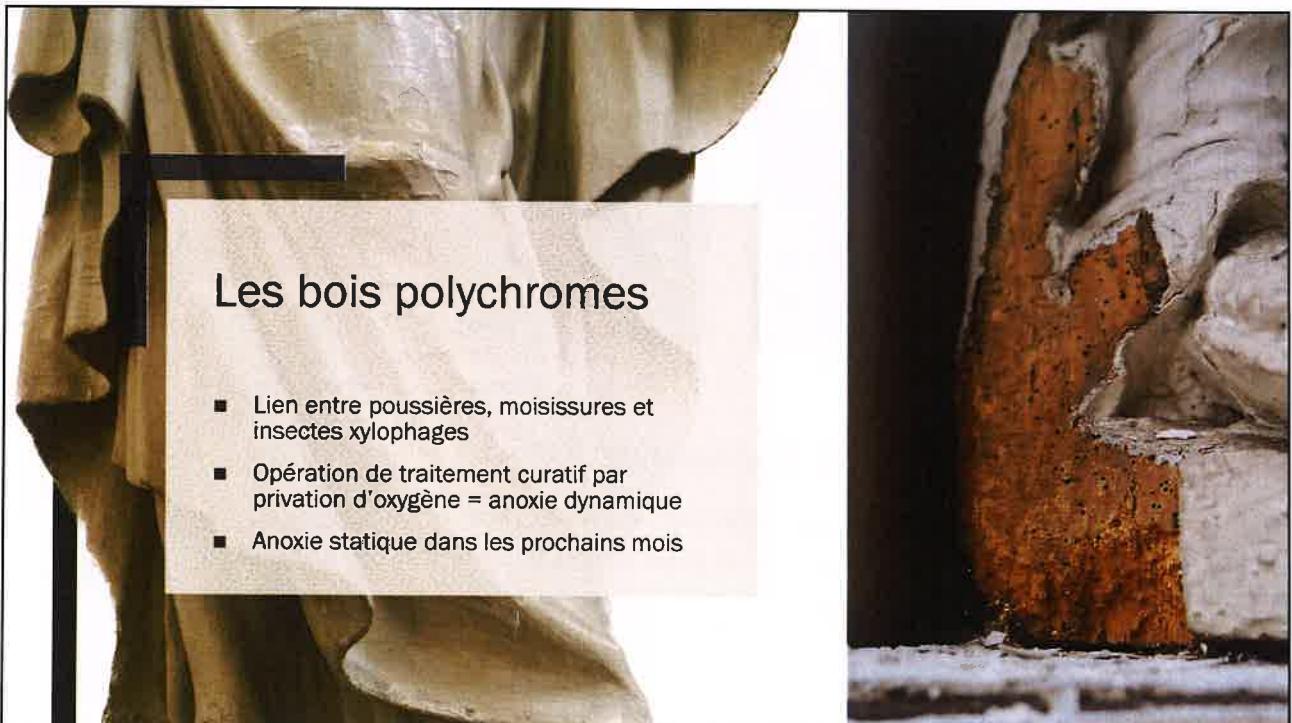
Un exemple de détériorations complexes



- Encrassement des œuvres
- Variations hygrométriques (chauffage!)
(+ problématique de cristallisation des sels minéraux!)
- Variations importantes de l'humidité relative
=> Prolifération de moisissures (été ++)
- Moisissures produisent des enzymes qui hydrolysent la cellulose. Cette « digestion » peut entraîner de sévères détériorations du substrat.
- Certaines moisissures sont lignivores: lignine digérée
=> problème de cohésion du bois
- Bois plus tendres = terrain favorable pour les xylophages (été ++)

Les bois polychromes

- Lien entre poussières, moisissures et insectes xylophages
- Opération de traitement curatif par privation d'oxygène = anoxie dynamique
- Anoxie statique dans les prochains mois





Enveloppe où le dioxygène est remplacé par du diazote

Mise en place d'une bulle thermosoudée pour anoxie (durant le cycle complet des insectes)

Points cruciaux: taux d'O₂ résiduel, durée du traitement, température et humidité



Soulèvements de la couche picturale,
huile sur toile



Le Bouclier Bleu à
Fraipont

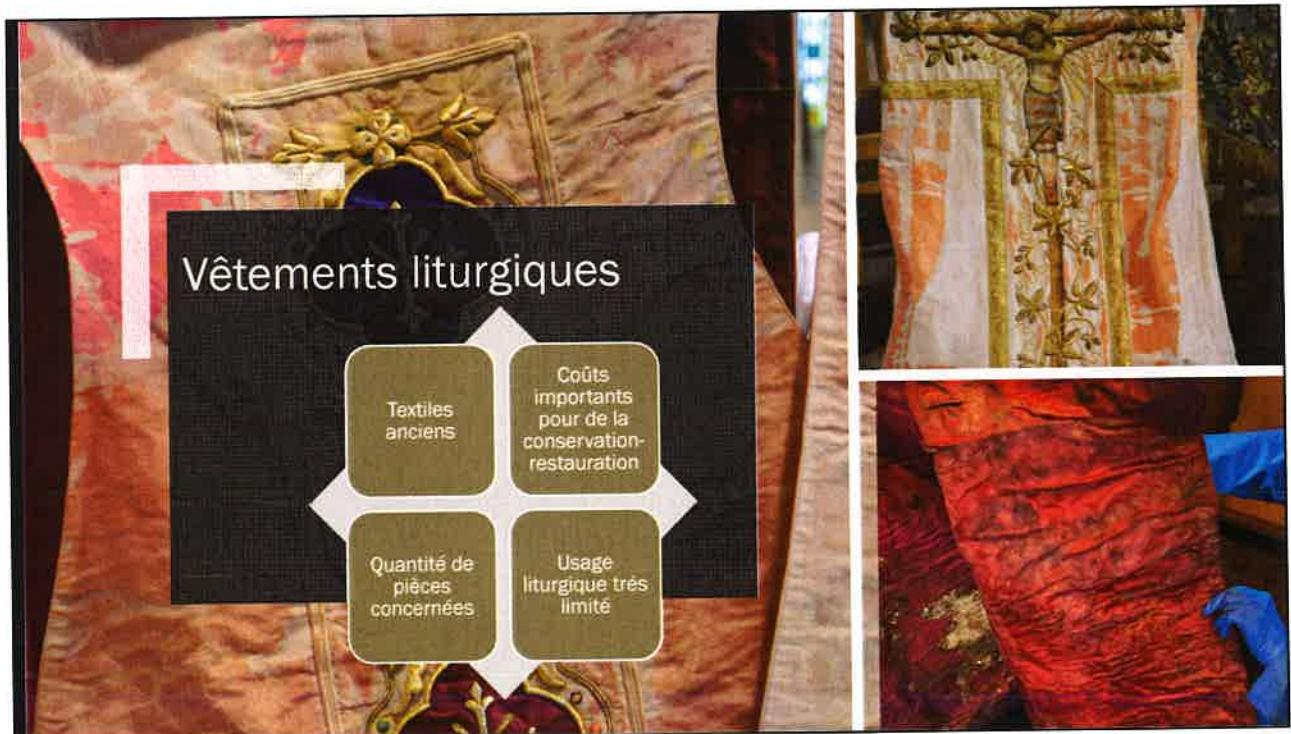
© Maura Moriaux

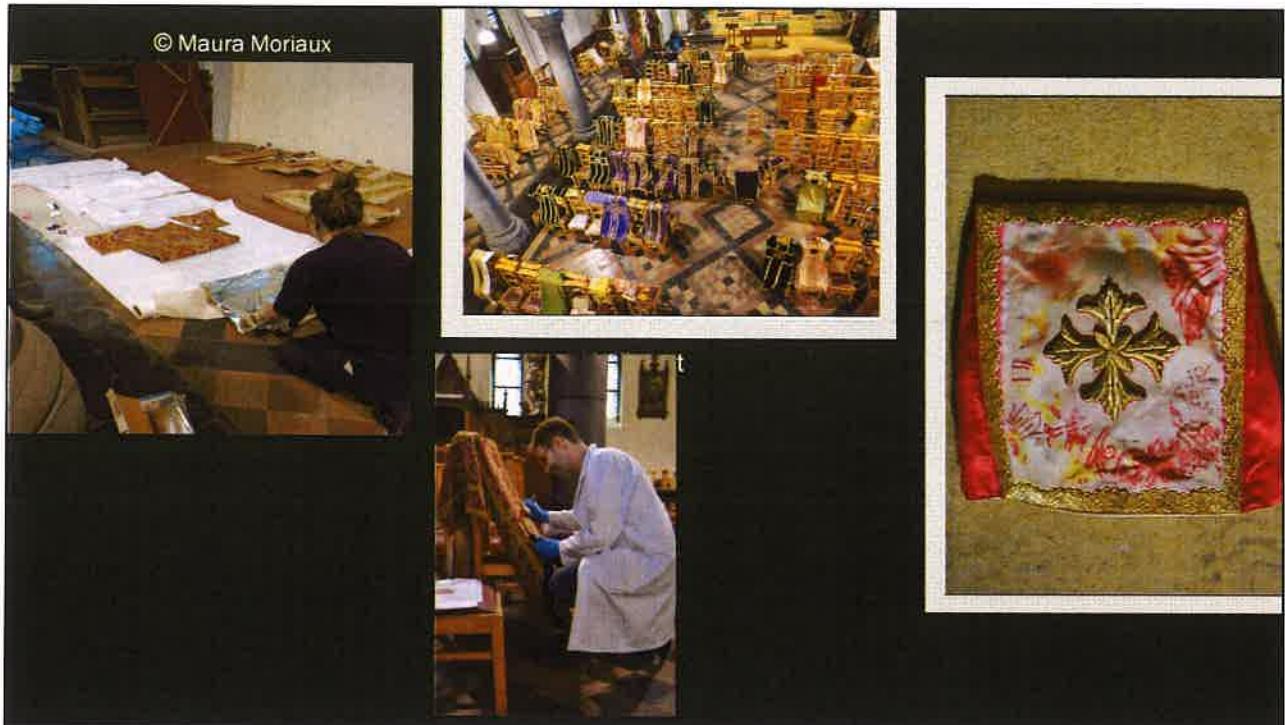


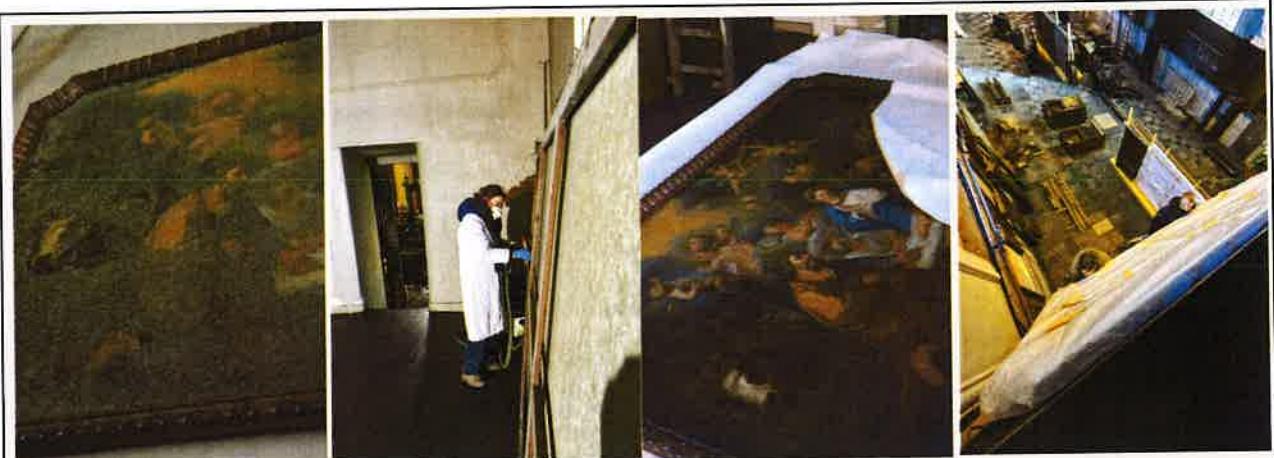
Le facing ou le geste qui sauve

- Support hygroscopique >< hygrométrie des lieux: mise en équilibre
- Variations dimensionnelles du support et du gesso => mise en tension de la couche picturale
- Craquelures puis soulèvements (écaillage) puis lacunes, voire manques
- Restaurer la couche picturale est long et donc onéreux!
- Facing = pansement pour retenir les écailles









Attr. à Renier Panhay de Rendeux (par P-Y Kairis)

TOILES DÉBUT XVIII^E DÉPOSÉES ET SAUVÉES

Dépose, traitement par voie sèche (aspirateur HEPA) de la couche picturale et du revers,
traitement biocide du châssis et du cadre. Conditionnement et dépôt au Trésor de la
Cathédrale



Notre équipe, au service du patrimoine

Yves Charlier, chef de service

Thibaut Roblain, attaché-coordinateur

Emmanuelle Job, attachée scientifique et conservatrice-restauratrice

José Vetro, attaché scientifique et conservateur-restaurateur



patrimoine@evechedeliege.be

0478/97.22.52

Rue des Prémontrés, 40
4000 Liège



Les peintures intérieures dans les églises locales

Historique des peintures employées et paramètres importants dans le contexte d'une remise en peinture

José VETRO, conservateur-restaurateur, attaché scientifique – Service Patrimoine du Diocèse de Liège

Plan

- Historique des peintures employées dans les églises régionales :
 - époque médiévale
 - 2^e moitié du 16^e – 19^e siècle
 - 19^e – 20^e siècle
 - 2^e moitié du 20^e siècle
- Les peintures conseillées : avantages, inconvénients et points d'attention
- Recommandations pour la remise en peinture des parois intérieures

Historique

- Époque médiévale



Église Saint-Remacle d'Ocquier – 15^e siècle (?)

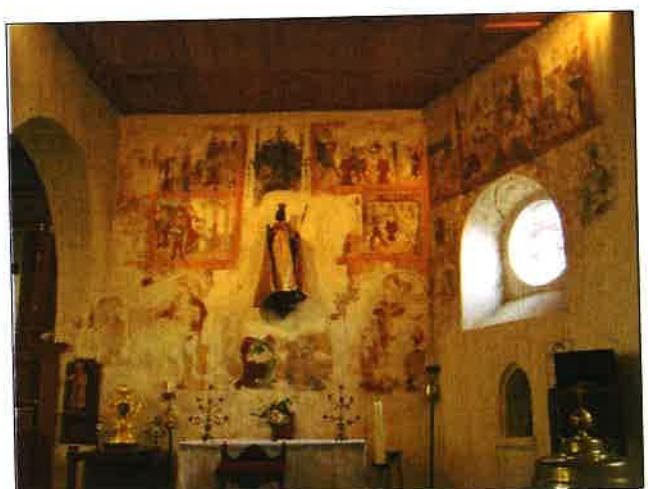


Église de l'abbaye de Floreffe – 13^e siècle

- Époque médiévale



Église du béguinage de St-Trond – 1389



Église Ste-Catherine de Forêt – 1540/60

- 2^e moitié du 16^e au 19^e siècle



Ancienne abbatiale St-Jacques de Liège - 1598



St-Matthias de Flémalle - 1717



Chapelle du château de Waroux ca. 1720 par Jean-Pierre Delloye

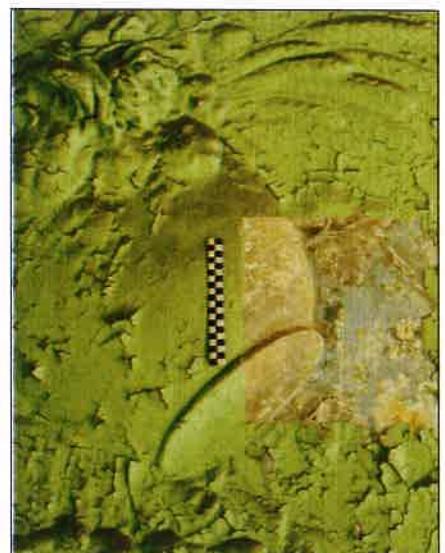
- 2^e moitié du 16^e au 19^e siècle



Chapelle du château Belle-Maison de Marchin – 1734 par Francesco Antonio Vassalli



St-Jacques de Clermont - ½ 18^e siècle

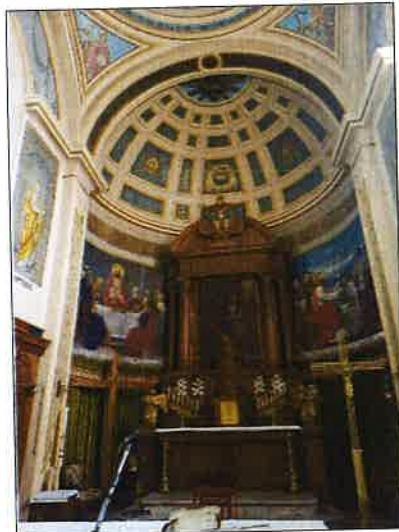


Château Antoine de Jemeppe (détail de sondage) -1801

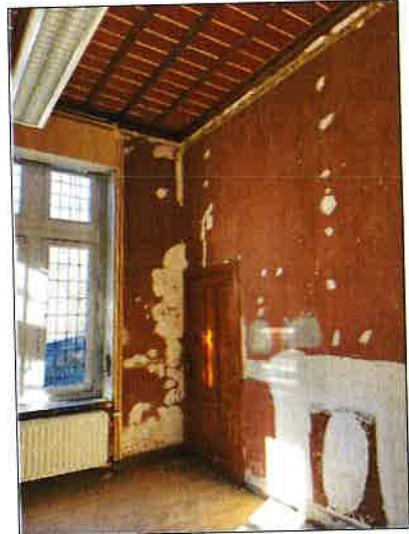
- 19^e – début 20^e siècle : *le néoclassique et le néogothique*



Hôtel de Warzee à Liège – 2^e moitié 19^e siècle par Paul-Joseph Carpay

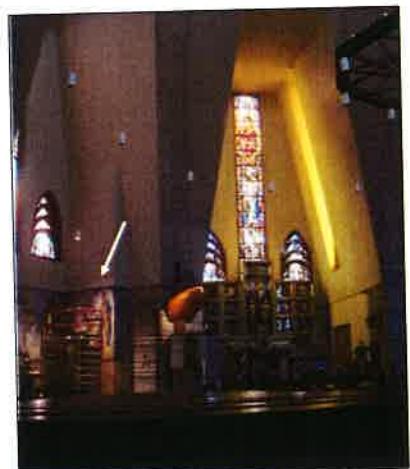


St-Pierre de Grand-Rechain – 1904 par Charles Meunier



Sts-Antoine-Ermite-et-Apolline de Pepinster - 1908-1910 par Adolphe Tassin

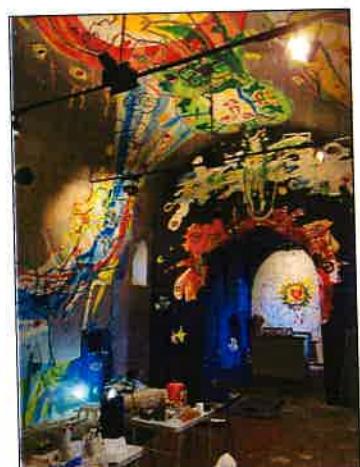
- 20^e siècle



Koepelkerk de Maastricht ca. 1926 par Henri Jonas



St-Antoine de Pécret – 1946 et 1954 par Joseph Colruyt



Ste-Catherine de Lemiers 1978 par Hans Truijen

- 2^e moitié du 20^e siècle : *sobriété à l'intérieur des églises*

- **Alkyde**, peinture glycéro-phtalique, laque :
 - en phase solvant dès les années 30' en Europe (Dulux®)
 - en dispersion aqueuse à la fin du 20^e siècle
- **Acétate de polyvinyle** :
 - en dispersion aqueuse en 1956 en France (Flashe® par Lefranc)
- **Acrylique** :
 - en phase solvant en 1949 aux USA (Magna®)
 - en dispersion aqueuse dans les années 60' en Europe



Publicité de 1949 d'une peinture acrylique mise au point par Leonard Bocour (<https://blog.stephens.edu/arch101glossary/?glossary=magna>)

Les peintures actuelles recommandées

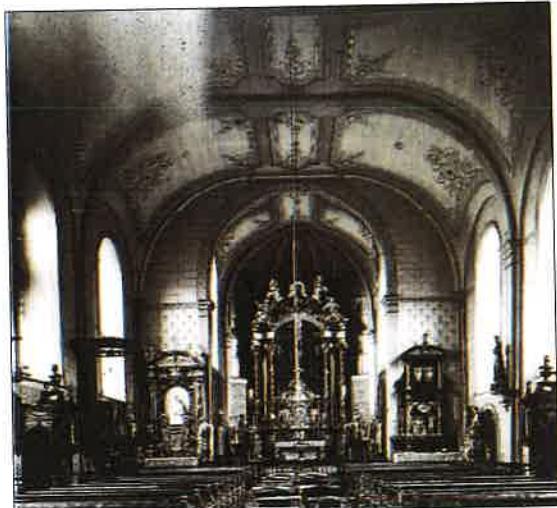
Liants permettant la respirabilité

- **Silicate**
 - silicate de potassium
 - attention : besoin d'un support poreux
- **Peinture à la chaux**, badigeon ou lait de chaux
 - hydroxyde de calcium, aérienne ou hydraulique, en poudre ou prêt à l'emploi (liquide)
 - attention : une résine acrylique est généralement ajoutée à la peinture prête à l'emploi (pas plus de 3%)
- **Siloxane**, peintures silanisées ou Silacryl®
 - association entre un dérivé de silicone et de l'acrylique

Préconisations techniques



Église St-Lambert d'Hermalle-sous-Argenteau



Cliché IRPA-KIK daté de 1926
([https://balat.kikirpa.be/photo.php?path=B007980
&objnr=10111842&nr=15](https://balat.kikirpa.be/photo.php?path=B007980&objnr=10111842&nr=15))

Préconisations techniques

- Choix du type de peinture au cas par cas
- Dans certaines situations, nécessité d'une étude préalable
- Protection des décors muraux mis au jour (application d'une ou plusieurs feuilles de papier japon et d'un adhésif cellulosique)
- Support stable, sain et respirant, de préférence à la chaux



Échantillonage d'enduits à la chaux hydraulique NHL2, de couleur grège, et aérienne, de couleur blanche



Merci de votre attention

Contact :

José Vetro - jose.vetro@evechedeliege.be

Adresse générale : patrimoine@evechedeliege.be

Approche technique des mises en peinture intérieures et extérieures des biens patrimoniaux publics.

Conférence 22/11/2025 – Diocèse de Liège



1. Qui suis-je ?



Pellens André
40 ans

- Architecte spécialisé en archéologie et restauration du patrimoine architectural européen
- Architecte grand projet à la ville de Liège
- Conférencier.
- Directeur d'une société en expertise et accompagnement de travaux.
- Membre Effectif de l'ARALG (Association Royale des Architectes de Liège)
- Consultant pour des entreprises
- Fabricien



2. Mon bâtiment

Où se situe t'il ?

*<https://geoportail.wallonie.be/catalogue/01491630-78ce-49f3-b479-4b30dabc4c69.html>

The screenshot shows a descriptive card for a listed building on the Géoportal de la Wallonie website. The card includes a QR code and a photograph of a blue plaque mounted on a wooden wall.

FICHE DESCRIPTIVE

Patrimoine - Biens classés et zones de protection - Série

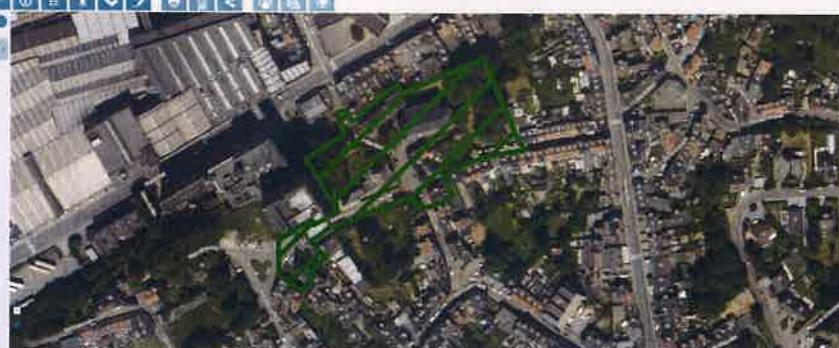
Informations

Mots clés

2. Mon bâtiment

The screenshot shows a map from the WalOnMap website, displaying numerous small blue dots representing buildings within a geographic area.

2. Mon bâtiment



2. Mon bâtiment



3. Choisir mon Professionnel

Un marché **public** de travaux / Fournitures

-> **Professionnel agréé par le SPF Economie**

- la capacité technique
- la capacité financière
- l'intégrité professionnelle

-> **Vérifier - la classe**

- l'agrément



3. Choisir mon Professionnel

I. Classe (lié au montant des travaux)

Classe	Montant (T.V.A. non comprise) (à partir du 1er juin 2024)
1	Jusqu'à 162.000 euros
2	Jusqu'à 330.000 euros
3	Jusqu'à 600.000 euros
4	Jusqu'à 1.080.000 euros
5	Jusqu'à 2.172.000 euros
6	Jusqu'à 3.870.000 euros
7	Jusqu'à 6.396.000 euros
8	Plus de 6.396.000 euros



ATTENTION : JAMAIS D'ACOMPTE

Etat d'avancement possible

3. Choisir mon Professionnel

I. Agrément (lié au type de travail)

D. Entreprises générales de bâtiments
D1. Tous travaux de gros œuvre et de mises sous toit de bâtiments
D4. Isolation acoustique ou thermique, cloisons légères, faux plafonds et faux planchers préfabriqués ou non
D5. Menuiserie générale, charpentes et escaliers en bois
D6. Marbrerie et taille de pierres
D7. Fermetterie
D8. Couvertures de toiture asphaltiques ou similaires, travaux d'étanchéité
D10. Carrelages
D11. Plâtrage, crépisage
D12. Couvertures non métalliques et non asphaltiques
D13. Peinture

D14. Vitrerie
D15. Parquetage
D16. Installations sanitaires et installations de chauffage au gaz par appareils individuels
D17. Chauffage central, installations thermiques
D18. Ventilation, chauffage à air chaud, conditionnement d'air
D20. Menuiserie métallique
D21. Ravalement et remise en état de façades
D22. Couvertures métalliques de toiture et zinguerie
D23. Restauration par des artisans
D24. Restauration de monuments
D25. Revêtements de murs et de sols, autres que la marbrerie, le parquetage et le carrelage
D29. Chapes de sols et revêtements de sols industriels

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Repartition-classes-des-entrepreneurs-agrees.pdf>

3. Choisir mon Professionnel

<https://weblist.economie.fgov.be/fr/recognized-contractor>



Choisissez les critères de recherche

- Si vous connaissez le nom de l'entreprise ou le nom de l'entrepreneur, entrez une ou des deux valeurs pour effectuer votre recherche.
- Le format du numéro de TVA est XXXXX XXX XXXX XXXX (Numéro de pays + code pays).
- Si vous ne connaissez pas le nom d'entreprise mais le nom de TVA, vous pouvez effectuer une recherche sur la liste des entreprises de cette page, où un code postal et/ou un nom.
- Vous pouvez également chercher sur base de la (ou les) catégorie(s) pour laquelle(s) l'entreprise doit être agréé(s), pour chaque catégorie, dans quelle mesure cette catégorie doit être renseignée. Cliquez sur "Ajouter" pour ajouter les critères à votre recherche.
- Cliquez ensuite sur "Chercher" pour lancer la recherche.
- Le bouton "Retour" ramène les résultats à zéro et efface la nouvelle liste remplie.

Cherchez un numéro d'entreprise

Cherchez un numéro TVA

Cherchez un nom d'entreprise

Selectionnez un pays

Cherchez un code postal

Cherchez une commune

Cherchez un nr d'entreprise

Recherchez par une ou plusieurs catégories et/ou classe(s) et/ou sous-classe(s) et/ou sous-sous-classe(s) et/ou sous-sous-sous-classe(s). Les critères sont séparés par virgule.

Selectionnez une catégorie

Selectionnez un système

Selectionnez une classe

Ajouter Supprimer

Supprimer

Supprimer

Classe

Sous-classe

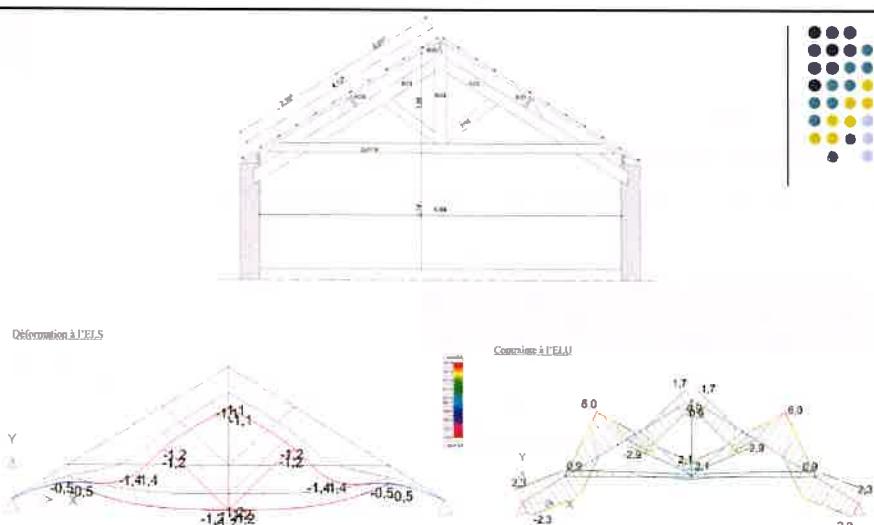
Selectionnez une sous-classe

Supprimer

3. Les bureaux d'études et architectes projet



- Panneaux photovoltaïque en toiture
- Isolant intérieur 20 cm écologique
- Structure plaque de plâtre



Conclusion:

Considérant les calculs des charges supplémentaires appliquées à la charpente , les dimensions de la structure existante permettent la prise en charge des éléments ajoutés.



Ordre des Architectes

[https://www.archionweb.be/Public>List?fromOutside=False](https://www.archionweb.be/Public/List?fromOutside=False)

LISTE DES ARCHITECTES

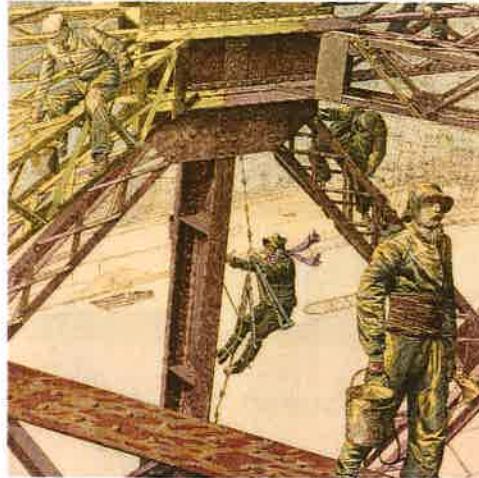
Recherche : Effacer la recherche
 Conseil : Tous
 Langue : Toutes
 Préférences : 2.1 Restauration patrimoine (bâtiment classé)

+ Ajouter une préférence de mission

Rechercher Afficher tous les architectes du royaume.

! Veillez à ce que votre projet soit correctement assuré, l'Ordre n'étant pas en mesure d'effectuer le contrôle des assurances en responsabilité civile décennale par chantier

Peinture intérieures et extérieures des biens patrimoniaux publics.



1. RESPIRER

Vapeur d'eau → →

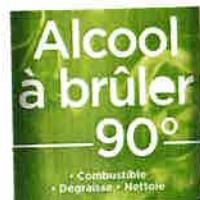
Intérieur



Extérieur

2. Quel type de peinture est présente sur mon mur ?

TEST du chiffon



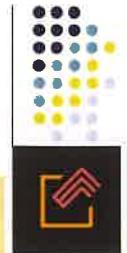
- Si la peinture se dissout ou s'assouplit : Il s'agit d'une peinture à base d'eau
- Si rien ne se passe : Il s'agit d'une peinture à base d'huile



2. Quel type de peinture est présente sur mon mur ?



3. Champignon ou Sel



Un sel de dissout
Un champignon flotte

4. Peinture Intérieur

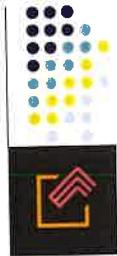
A. Le support - Quel est la peinture présente sur mes murs ?



- Chaux
- Peinture silicate
- Peinture Acrylique siloxane
- Latex
- Peinture émaillée
- ...

4. Peinture Intérieur

A. Le support - Est-ce que mon support est Sein et Sec



-> Sondage - Démolition - Réparation

4. Peinture Intérieur

A. La préparation support



RESPECTER LES TEMPS DE SECHAGE

5. Les types de peinture en général

Respiration à la vapeur d'eau valeur SD

l'épaisseur d'une couche d'air équivalente à la résistance d'un matériau à la diffusion de la vapeur d'eau, exprimée en mètres.

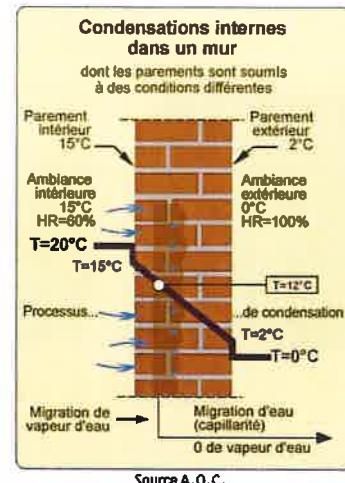
« Permeabilité »

Exemple:

Chaux = <0,01 m = <1cm par couche

Plâtre = 0,1 m = 10 cm par couche

Mortier = 0,2 m = 20 cm par couche



Source A.Q.C.

5. Peinture Intérieur

A. Primer

- Crée une base solide pour la peinture
ancienne et décollée.

- Permet une meilleure adhérence de la peinture.



Toujours faire une bonne préparation de la surface avant de poser une nouvelle peinture.

La peinture n'adhèrera pas bien à une surface sale ou mal préparée.

5. Les type de peinture en générale

- La Chaux (mélange de chaux, d'eau, de pigments)



5. Les type de peinture en générale

- Les silicates (mélange silicate de potassium et pigments inorganiques)



5. Les type de peinture en générale

- Acrylique Siloxane



5. Les type de peinture en générale

- Peinture vinylique
- Peinture alkyde
- Peinture glycéro
- Peinture polyuréthane
- Peinture Bi composant

- Laque emmaillée

5. Les types de peinture en général

Respiration à la vapeur d'eau valeur SD

Chaux $sd = <0,01m \rightarrow 1\text{ cm par couche}$

Silicate $sd = <0,01m \rightarrow 1\text{ cm par couche}$

Acrylique → **Acrylique** → **Acrylique**

siloxane **100% acrylique** **Vinylique**

$sd = 0,10$ $sd = 0,14$ $sd = 1,23$

10cm/ couches 14cm/ couches 123 cm /couche

Mat = SD < au SD= Brillant



5. Les types de peinture en général

Aspect Chaux, Silicate vs Acrylique Siloxane



5. Peinture Intérieur

C. Peinture.



- Toujours (hormis pour la chaux) PRIMER/PEINTURE
- Se renseigner sur le produit choisi via internet et suivre les prescriptions fabricants:
 - Température d'application
 - Temps de séchage
 - ...

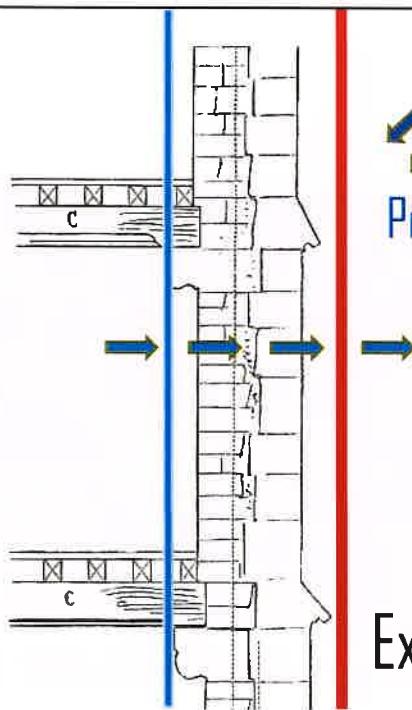
**N'hésitez pas à voir des représentants
Demander les fiches techniques produits**

6. Extérieur

A. Respirer.

Vapeur d'eau

Intérieur



Extérieur

6. Extérieur

A. Respirer.



6. Extérieur

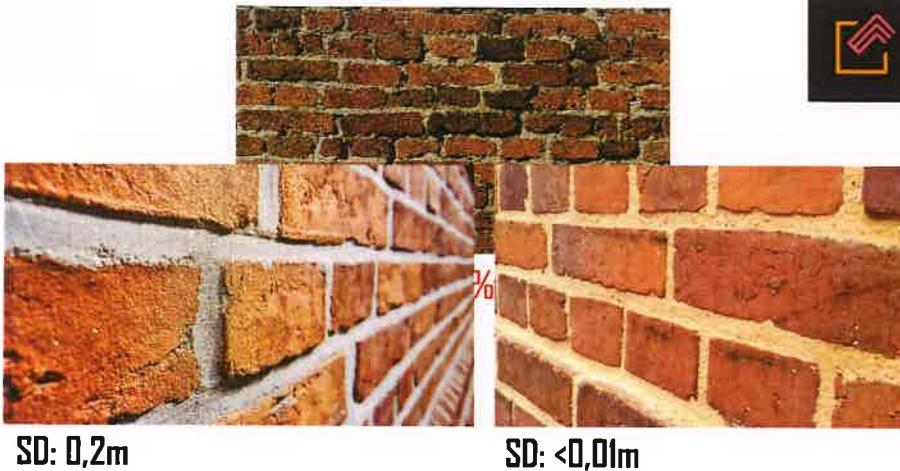
A. Respirer – Sablage



ATTENTION au grain de sablage ou aller vers Aérogommage

6. Extérieur

A. Respirer – Rejointoyage



Le Ciment BLOQUE la respiration -> CHAUX

6. Extérieur

A. Respirer – HYDROFUGER



NE JAMAIS HYDROFUGER

6. Extérieur

A. Respirer – Enduit et Badigeon



6. Extérieur

A. Respirer – Peinture Badigeon et Enduit de chaux / Silicate



unikalo
PEINTURES BÂTIMENT



6. Extérieur

A. Respirer -Peinture Badigeon et Enduit
de chaux / Silicate



6. Extérieur

A. Respirer -Peinture Badigeon et Enduit
de chaux / Silicate

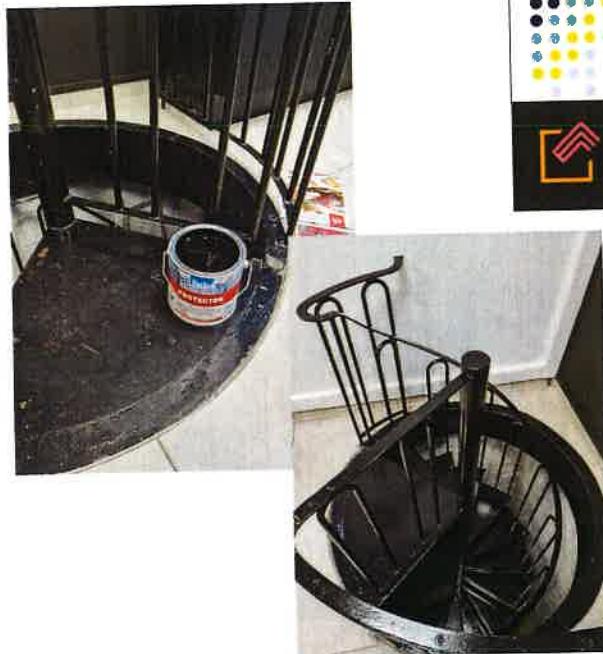


N'hésitez pas à voir des représentants

6. Extérieur

B. Acier

- Décaper
- Protéger
- Peindre



6. Extérieur

B. Acier

I. Décaper / Protéger

Placer un inhibiteur de Rouille



6. Extérieur

B. Acier

Peindre :



6. Extérieur

C. Bois Extérieur – Réparation



6. Extérieur

C. Bois Extérieur

Réparation greffon

Application fongicide
insecticide obligatoire



6. Extérieur

C. Bois Extérieur - Peinture



8. Extérieur

C. Bois Extérieur – Peinture

GRATTER / PRIMER / PEINTURE



**Approche technique des mises en peinture
intérieures et extérieures des biens
patrimoniaux publics.**

PELENS André: Pellens.andre@gmail.com



 **merci à tous!**

ORDONNANCE ÉPISCOPALE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MOBILIER

Vu la suppression de l'Arrêté royal du 16 août 1824 par le Décret du 13 mars 2014 de la Région wallonne relatif à la tutelle sur les fabriques d'église et autres établissements chargés de la gestion du temporel du culte.

Compte tenu que les dispositions de l'Arrêté royal susmentionné ont été reprises dans le Décret du 19 mai 2008 de la Communauté germanophone relatif aux fabriques d'église et que seule la Région wallonne est dépourvue de protection en ce qui concerne les objets mobiliers du culte et les modifications d'ordonnancement,

Considérant la nécessité de promulguer des dispositions canoniques pour la protection du patrimoine cultuel mobilier,

Vu que les Évêques diocésains et auxiliaire en Région wallonne doivent suppléer au vide juridique en cette matière,

En accord avec mes collègues dans l'épiscopat, je décide que

- Les fabriques d'église doivent assurer la maintenance et l'entretien du mobilier religieux dont elles sont dépositaires ou propriétaires.
- Le mobilier religieux consiste en tout objet destiné à servir au culte et à embellir les lieux de cultes (linge, textiles et ornements, vases sacrés, reliquaires, chandeliers, tableaux, peintures, dessins, sculptures, statues, autel, etc.); cette énumération n'est pas limitative.

Fait à Liège, le 11 novembre 2016 en la fête de saint Martin de Tours, évêque

† Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Jean-Luc Oste, chancelier

La présente ordonnance sera notifiée aux pasteurs et aux fidèles sur le site du diocèse le 1^{er} décembre 2016 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.





Le calendrier du Fabricien – Année 2026

Dimanche 4 janvier *	Séance ordinaire du conseil de fabrique Approbation des comptes – gestion patrimoniale
=> Lundi 26 janvier	Début du dépôt des comptes 2025 à l'Evêché (cf. timing qui sera envoyé à toutes les fabriques via l'adresse mail générique et sur le site du diocèse).
Dimanche 3 avril *	Séance ordinaire du conseil Présentation des comptes 2025 par le trésorier au conseil pour les fabriques dont le dépôt des comptes est postérieur au mois de février. Elections : en 2026, renouvellement de la <u>petite moitié</u> et désignation aux fonctions (président et secrétaire) au sein du conseil de fabrique, + renouvellement du mandat le plus ancien au sein du bureau des marguilliers et désignation aux fonctions (président, secrétaire et trésorier) au sein du bureau.
Vendredi 24 avril	Dernier jour ouvrable pour le dépôt des comptes 2025, à l'Evêché et au conseil communal, avec tous les justificatifs (date limite légale le 25/04, reportée au lundi 27/04).
=> Lundi 29 juin	Début du dépôt des budgets 2027 à l'Evêché
Dimanche 5 juillet *	Séance ordinaire du conseil Etablissement du budget 2027 (pour les fabriques dont le dépôt de budget est prévu après juillet)
Vendredi 28 août	Dernier jour ouvrable pour le dépôt des budgets 2027 (date limite légale le 30/08, reportée au lundi 01/09)
Dimanche 4 octobre *	Séance ordinaire du conseil Etablissement et approbation de la dernière modification budgétaire
Jeudi 15 octobre	Date extrême recommandée pour le dépôt de la dernière modification budgétaire 2026 .

* ou à une date rapprochée

RAPPELS :

- Les membres de droits : desservant et le bourgmestre, ou son représentant, doivent être invités à toute réunion ordinaire du conseil de fabrique, au moins 8 jours à l'avance, avec mention de l'ordre du jour
- En cas de changement de président et/ou de trésorier, veillez à apporter ces modifications à la Banque-carrefour des entreprises.
- Toute délibération ayant un impact financier non repris au budget, doit être envoyée pour information à la commune dans les 10 jours de son adoption.
- Toutes les opérations civiles, l'acceptation de dons et legs, les marchés de travaux, services, fournitures doivent être préalablement soumises à l'autorité diocésaine.